



1. INTITULE DE LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (HU)

35-621-01 Állattartó szakmunkás

2. TRADUCTION DE L'INTITULE DE LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (FR)

Ouvrier éleveur

(LA TRADUCTION DE L'INTITULE EST DONNEE A TITRE D'INFORMATION)

3. EMPLOIS ACCESSIBLES PAR LE DETENTEUR DU CERTIFICAT

Le spécialiste peut assurer les activités suivantes:

- assurer des tâches liées à la santé, au bien-être et à l'hygiène des animaux;
- assurer des tâches de nettoyage et de désinfection;
- faire du fourrage, alimentation du bétail;
- soigner le bétail;
- assurer des tâches liées à la reproduction et l'élevage;
- assurer des tâches d'entretien;
- assurer des tâches liées à la protection de travail et de l'environnement et à la protection contre l'incendie et les accidents.

4. EMPLOIS ACCESSIBLES PAR LE DETENTEUR DU CERTIFICAT

6121 Propriétaire d'exploitations de bovins, équins, porcs et ovins et éleveur de bovins, équins, porcs et ovins

(*) Note explicative:

Ce document vise à compléter l'information figurant sur le certificat. Le supplément descriptif du certificat n'a aucune valeur légale. Le format adopté est conforme aux documents suivants :

"93/C 49/01 of 3 December 1992 on the transparency of qualifications" (résolution 93/C 49/01 du Conseil, du 3 décembre 1992, concernant la transparence des qualifications), "Council Resolution 96/C 224/04 of 15 July 1996 on the transparency of vocational training certificates" (résolution 96/C 224/04 du Conseil, du 15 juillet 1996, sur la transparence des certificats de formation professionnelle), "Recommendation 2001/613/EC of the European Parliament and of the Council of 10 July 2001 on mobility within the Community for students, persons undergoing training, volunteers, teachers and trainers" (recommandation 2001/613/CE du Parlement européen et du Conseil, du 10 juillet 2001, relative à la mobilité dans la communauté des étudiants, des personnes en formation, des volontaires, des enseignants et des formateurs)

Pour toute information complémentaire sur la transparence, consultez le site <http://europass.cedefop.eu.int/htm/>

©European Communities 2002 ©

5. BASE OFFICIELLE DU CERTIFICAT

<p>Nom et statut de l'organisme délivrant le certificat</p>	<p>Nom et statut de l'autorité nationale responsable de la reconnaissance du certificat</p>																
<p>Niveau du certificat (national ou international) Niveau de la qualification professionnelle selon la Liste Nationale des Formations (OKJ): 35 Qualification additionnelle complétant la qualification professionnelle du deuxième cycle de l'enseignement secondaire, basée sur la qualification professionnelle nécessitant l'achèvement du cycle de scolarité primaire et pouvant être typiquement obtenue dans le cadre d'une formation professionnelle formelle.</p> <p>Code ISCED2011: 3</p> <p>Niveau du CNCP de la Hongrie:</p> <p>Niveau du CEC:</p>	<p>Echelle de notation/Exigences aux examens</p> <p>Echelle pentatonique: 5 très bien 4 bien 3 moyen 2 passable 1 insuffisant</p>																
<p>Mention de série du certificat: PT K</p> <p>son numéro d'ordre: 123456</p> <p>Date de délivrance du certificat: 2015.10.29</p>	<p>Résultats aux épreuves et leur pourcentage dans la note complexe.</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 15%;">Type de l'examen</th> <th style="width: 45%;">Description de l'épreuve</th> <th style="width: 15%;">Note</th> <th style="width: 25%;">Pondération à l'évaluation</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Épreuve orale</td> <td>connaissances théoriques : élevage et fourragement</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: center;">40.00</td> </tr> <tr> <td>Épreuve pratique</td> <td>assurer des tâches liées à l'élevage, l'hygiène, la reproduction et le fourragement</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: center;">60.00</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Résultat obtenu à l'examen professionnel complexe exprimé en note</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Type de l'examen	Description de l'épreuve	Note	Pondération à l'évaluation	Épreuve orale	connaissances théoriques : élevage et fourragement	5	40.00	Épreuve pratique	assurer des tâches liées à l'élevage, l'hygiène, la reproduction et le fourragement	5	60.00	Résultat obtenu à l'examen professionnel complexe exprimé en note		5	
Type de l'examen	Description de l'épreuve	Note	Pondération à l'évaluation														
Épreuve orale	connaissances théoriques : élevage et fourragement	5	40.00														
Épreuve pratique	assurer des tâches liées à l'élevage, l'hygiène, la reproduction et le fourragement	5	60.00														
Résultat obtenu à l'examen professionnel complexe exprimé en note		5															
<p>Accès au niveau d'éducation/formation suivant</p> <p>Dans l'enseignement secondaire</p>	<p>Accords internationaux</p>																
<p>Autres informations relatives au processus de la formation professionnelle</p>																	
<p>Base légale</p> <p>Loi CLXXXVII de 2011 sur la qualification professionnelle Exigence professionnelle et d'examen établie par l'Arrêté n° 41/2013 (V. 28.) du Ministère du développement rural.</p>																	

6. MODES D'ACCES OFFICIELLEMENT RECONNUS POUR OBTENIR LE CERTIFICAT

Description de l'enseignement théorique et pratique professionnels	Part du volume total du programme complet %	Durée (heures/semaines/mois/années)
Ecole/centre de formation	Théorie: 30 % Pratique: 70 %	
Environnement professionnel		
Formation antérieure validée		
Durée totale de la formation		1 an
Niveau d'entrée requis: - titulaire du certificat d'études primaires		
Modules d'exigences professionnelles: 11003-12 L'animal et son environnement, hygiène des animaux 11004-12 fourragement 11005-12 reproduction et élevage		
Ce supplément descriptif du certificat a été établi sur la base du guide de remplissage publié sur les sites du Centre national de référence et du Centre national Europass.		
Centre national de référence– NSZFH – http://nrk.nive.hu		
Chef de l'organisateur d'examen: Date de délivrance: 2015.10.29		CACHET